

SOLID'R

GUIDE MÉTHODOLOGIQUE
PROJET SOLID'R



**SOLUTION POUR L'INSERTION DURABLE
DES RÉFUGIÉS EN MILIEU RURAL**





La Fédération Régionale des CIVAM d'Occitanie est une fédération associative d'éducation populaire qui accompagne depuis près de 40 ans des projets collectifs en faveur d'une agriculture et d'une alimentation durables. La fédération régionale regroupe une vingtaine de fédérations départementales et groupes locaux d'agriculteurs et de ruraux d'Occitanie qui, par l'information, l'échange et la dynamique collective, innovent sur les territoires.

© FRCIVAM Occitanie, sept 2023.

Rédaction : N.Guilbert, E.Deweirdt, F.Arnoult, C.Bigand / Relecture : A.Terrieux, R.Lebeau.

Graphisme : C.Thibaut.

PREFACE

CHAPITRE 1

PRESENTATION ET CONTEXTE DU GUIDE _ p.5

1. Pourquoi ce guide ? _ p.6
2. Qu'est-ce que le projet Solid'R ? _ p.6
3. À qui est-il destiné ? _ p.6
4. Politiques d'accueil _ p.7

CHAPITRE 2

LA DEMANDE D'ASILE, UN PARCOURS DU COMBATTANT _ p.9

- Étape 1 : Obtenir un rendez-vous auprès de la préfecture.
- Étape 2 : Premier RDV : obtenir une attestation provisoire de séjour à la préfecture
- Étape 3 : Faire sa demande d'asile et la déposer à l'OFPRA
- Étape 4 : Passer l'entretien à l'OFPRA
- Étape 5 : Attendre la réponse de l'OFPRA
- Étape 6 : La suite

CHAPITRE 3 LES TERRITOIRES RURAUX :

QUELS ENJEUX POUR UN ANCRAGE TERRITORIAL DES PERSONNES EXILEES ? _ p.15

1. Les spécificités des territoires ruraux pour les personnes exilées _ p.16
2. Des difficultés particulières en milieu rural _ p.17
 - A. La mobilité _ p.17
 - B. L'hébergement et le logement _ p.18
 - C. L'insertion professionnelle _ p.19

CHAPITRE 4

QUELQUES OUTILS METHODOLOGIQUES POUR FACILITER L'ACCUEIL ET L'INTEGRATION _ p.21

- Étape 1 : Réalisation d'un diagnostic : Connaitre la place du projet au sein du territoire _ p.22
- Étape 2 : Prise de contact et rencontres avec les partenaires du projet _ p.26
- Étape 3 : Identification des acteurs ressources des territoires _ p.26
- Étape 4 : Identification des personnes exilées _ p.28
- Étape 5 : Un accompagnement complet de l'ensemble des acteurs pour une insertion durable _ p.29
 - a. La santé physique et mentale _ p.29
 - b. L'apprentissage de la langue française _ p.30
 - c. Les « découvertes des métiers » _ p.31
 - d. Social et culturel _ p.31
 - e. Zoom sur le projet SOLID'R : méthodologie et outils administratifs et juridiques _ p.32

CHAPITRE 5

JE SUIS ELU, COMMENT AGIR POUR ACCUEILLIR ? _ p.35

1. LE PORTEFEUILLE DES COMPETENCES _ p.36
2. QUELS AVANTAGES POUR LES COMMUNES A L'ACCUEIL DES EXILES ? _ p.38
3. QUELQUES ETAPES CLES POUR UN ACCUEIL « REUSSI » _ p.39
 1. Acteurs et territoire
 2. Mener une politique sociale territoriale
 3. Faire écosystème avec les acteurs locaux du territoire, notamment pour faire face aux menaces
 4. Connaître les pratiques qui existent sur d'autres territoires en France et à l'international
 5. S'interroger sur la communication auprès des habitants sur l'accueil et l'intégration de populations exilées sur leurs territoires

CHAPITRE 6

QUEL FINANCEMENT POUR UN PROJET D'INTEGRATION DES PERSONNES EXILEES ? _ p.41

ANNEXES

- STRUCTURES D'HEBERGEMENT _ p.44
- SERVICE DE L'ÉTAT _ p.45
- GLOSSAIRE _ p.46

PRÉFACE

Le Projet SOLID'R (Solution pour l'intégration durable des réfugiés en milieu rural) s'inscrit dans les actions menées par les CIVAM d'Occitanie en faveur de l'accueil en milieu rural qui relèvent de la commission « Accueil et Échange en Milieu rural » du Réseau CIVAM, créée en 2001. Cette expérience de rencontre avec les personnes fragilisées nous a conduit à construire un ensemble de savoir-faire que nous avons souhaité mettre à la disposition d'une nouvelle population en difficulté : les exilés accueillis dans nos territoires. Nous souhaitons aussi les partager avec vous qui les accueillez.

En 2017, dans un contexte de médiatisation accrue de l'arrivée de migrants et d'ouverture de centres d'accueil sur l'ensemble du territoire français, la capacité d'accueil des campagnes françaises a été interrogée et nos réseaux mobilisés. Ainsi, les 8 et 9 juin 2017 un colloque sur les migrations et le milieu rural a été organisé par Réseau CIVAM et Accueil Paysan permettant de mettre en lumière une diversité d'actions du monde paysan en faveur de l'accueil des personnes exilées.

En 2019, le Conseil d'Administration de la FR CIVAM Occitanie, répondant à des questionnements de ses adhérents sur les possibilités d'accueil de publics exilés sur leurs fermes, a décidé de faire de cette thématique un axe de travail pour le réseau. L'opportunité de l'appel à projet du Programme d'Investissement dans les Compétences sur l'insertion des publics réfugiés nous a permis d'initier une expérimentation de plus de trois ans avec pour ambition de favoriser une insertion durable des publics exilés en milieu rural.

En mobilisant l'expérience du réseau dans l'accueil de publics divers en milieu rural nous avons fait le pari de notre capacité à accompagner les publics réfugiés vers le monde rural. Notre regard neuf sur le cadre de l'accueil des publics exilés en France, notre engagement en faveur du développement rural et l'engagement bénévole nous ont permis de produire un programme conséquent avec des difficultés et ses réussites. Au travers de ce livret, nous souhaitons vous partager ce retour d'expérience et, qui sait, peut-être semer une petite graine pour que vous vous lanciez dans cette aventure.

Lisette TEULIERES et Pierre BAUDEAN

CHAPITRE 1 —————

**PRÉSENTATION
& CONTEXTE**

1. POURQUOI CE GUIDE ?

L'**objectif** de ce guide est d'apporter une meilleure **compréhension** des conditions **d'accueil** des populations **exilées** en **milieu rural** et d'outiller les personnes souhaitant les **accompagner** dans leur parcours **d'intégration**.

Ce guide :

- **décrit les étapes** d'un parcours de demande d'asile,
- **éclaire les conditions** d'accueil en milieu rural,
- **propose des outils méthodologiques** concrets pour un accueil efficace et durable dans les territoires, et enfin,
- **souligne le rôle central** qu'ont les élus locaux dans ces enjeux.

Il s'appuie sur 3 années d'expérience du projet « SOLID'R » (Solutions pour l'intégration durable des réfugiés en milieu rural) mené entre 2020 et 2023 par la FRCIVAM Occitanie.



2. QU'EST-CE QUE LE PROJET SOLID'R ?

SOLID'R est un projet **expérimental**. Il propose un **accompagnement global** sur les questions d'apprentissage de la **langue française**, la **mobilité**, la **santé**, les **compétences sociales** et **professionnelles** ainsi que l'**hébergement** aux **demandeurs d'asile** de plus de 6 mois et aux **réfugiés**. Il a pour **objectif** principal d'accompagner les **exilés** vers les **métiers du monde rural** tout en favorisant leur **insertion durable** dans les **milieux ruraux**.

3. A QUI EST-IL DESTINÉ ?

Ce guide est destiné à tous types de **structures associatives**, **organismes sociaux**, **collectivités territoriales** ainsi qu'à des **réseaux** et **collectifs militants**.

3. POLITIQUES D'ACCUEIL

Le contexte politique actuel suscite un intérêt particulier pour l'accueil de personnes exilées en milieu rural, même si cette réalité a toujours existé. Pourquoi cette question est-elle d'actualité ?

LES DATES CLEFS DE L'ACCUEIL DES POPULATIONS ISSUES DE LA MIGRATION, À PARTIR DU MILIEU DES ANNÉES 2010

2011

Printemps arabe dans les pays du Maghreb et du Moyen-Orient - début des manifestations pacifiques populaires et des revendications en faveur de la démocratie.

1

FIN DE L'ANNÉE 2014

Depuis le début du conflit armé en Syrie en 2011, le pays est plongé dans une guerre civile. Au fil du temps, le conflit s'internationalise. En 2014, les premières images de personnes fuyant leur pays ont été diffusées. Plus de 3 millions de personnes se sont réfugiées en Turquie. Les médias ont largement relayé ces images, qualifiant cet événement de « crise migratoire ».

2

DÉBUT 2015

L'Europe connaît une augmentation de l'arrivée de populations exilées. En France, on observe l'installation de ces personnes dans des campements de fortune, principalement situés en région parisienne et du Calais.

3

JUIN 2015

Le premier démantèlement du camp à Porte de la Chapelle a marqué le début d'un cycle de « campements et démantèlements » qui se reproduit régulièrement en région parisienne. Dans l'objectif de réduire la visibilité de ces campements, le gouvernement procède à des démantèlements accompagnés de « mises à l'abri » dans de nouvelles structures d'hébergement temporaires tels que les Centres d'Accueil et d'Orientation (CAO). L'objectif initial de la mise en place des CAO était de soulager la surpopulation des campements à Calais et en région parisienne et de permettre ainsi leurs dissolutions. Ces « centres de répit » offre aux exilés un hébergement temporaire et la possibilité de réfléchir à leur « projet migratoire », et s'ils le souhaitent, d'entamer les démarches de demande d'asile.

4

2 SEPTEMBRE 2015

La photo du petit Aylan, jeune enfant Syrien retrouvé mort sur une plage de Turquie, est largement médiatisée dans la sphère internationale. Elle déclenche une vague de mobilisations citoyennes en faveur de l'accueil des populations exilées et des inquiétudes sur les mesures restrictives des politiques migratoires.

5

JANVIER 2016

Les premières réflexions du gouvernement autour des Schéma Régionaux d'Accueil des Demandeurs d'Asile (SRADA) vise à assurer « une meilleure répartition territoriale de l'offre d'hébergement dédiée aux demandeurs d'asile ». A l'automne 2016, 259 CAO sont créés sur l'ensemble du territoire national. Les CAO sont répartis dans toutes les régions de France métropolitaine, à l'exception de l'Île-de-France et de la Corse, et notamment dans des régions rurales, voire isolées.

6

Ces années ont marqué un tournant majeur en matière de politiques d'accueil, avec l'adoption de nombreuses lois, notamment dans le but de déconcentrer l'accueil depuis les grandes villes vers les villes petites et moyennes et notamment vers les territoires ruraux.

**QUELLES SONT LES ÉTAPES POUR TENTER
D'OBTENIR UN STATUT DE RÉFUGIÉ
LORSQU'UNE PERSONNE ARRIVE SUR LE
TERRITOIRE FRANÇAIS ?**

**QUI SE CHARGE DE SON ACCUEIL ET DE SON
ACCOMPAGNEMENT ?**

**QUELS OBSTACLES PEUT-ELLE
RENCONTRER ?**

La procédure de demande d'asile pour les personnes souhaitant s'installer en France est un véritable défi, complexe et parfois difficile à comprendre. C'est un processus long et éprouvant, au terme duquel toutes les demandes ne reçoivent pas une réponse favorable. Il est donc essentiel de clarifier les différentes étapes administratives auxquelles les demandeurs d'asile sont confrontés.

CHAPITRE 2 _____

**LA DEMANDE D'ASILE,
UN PARCOURS
DU COMBATTANT**

LA DEMANDE D'ASILE

LE PARCOURS

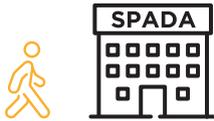
DU COMBATTANT

*(Lettre) = mot définit à la page suivante

ÉTAPE 1

SE RENDRE DANS UN SPADA

(SPADA = Structure du Premier Accueil des Demandeurs d'Asile)



SE RENDRE AU GUDA

Le SPADA fournit :

- 1- une domiciliation administrative (pour faciliter les démarches)
- 2- une convocation au GUDA (Guichet Unique des Demandeurs d'Asile - il regroupe les services de la préfecture et l'OFII)

ÉTAPE 2



LE GUDA
(GUDA = Guichet Unique des Demandeurs d'Asile)

RDV À LA PRÉFECTURE

+

RDV À L'OFII

(Office Français de l'Immigration et de l'Intégration)

3 POSSIBILITÉS

1
PERSONNE PLACÉE SOUS PROCÉDURE DUBLIN *(A)

2
DEMANDE D'ASILE ACCÉLÉRÉE*(B)

3
DEMANDE D'ASILE NORMALE*(C)

Un agent de la préfecture délivre une « attestation de demande d'asile en procédure Dublin » valable 1 mois et renouvelable par périodes de 4 mois.



La préfecture délivre une attestation provisoire de demande d'asile.



Remise du dossier de demande d'asile à compléter et à remettre à l'OFPRA

L'agent évalue la situation du demandeur d'asile et peut proposer les Conditions Matérielles d'Accueil (CMA) = place en hébergement + accès aux soins de santé + allocation pour demandeurs d'asile (ADA)...

MAIS L'ACCEPTATION DES CMA IMPLIQUE CERTAINES OBLIGATIONS*(D)



21 JOURS
POUR REMPLIR LE DOSSIER :
Récit du parcours, pièce d'identité...

ÉTAPE 3



DÉPÔT DU DOSSIER DE DEMANDE D'ASILE À L'OFPRA

(Office français de protection des réfugiés et apatrides)



PRÉPARATION DE L'ENTRETIEN

août 2023



Discuté actuellement à l'assemblée, le projet de loi asile et immigration devrait faciliter l'accès au titre de séjour temporaire des demandeurs d'asile afin de leur permettre de travailler dans les métiers en tension.

ÉTAPE 6



S'INTÉGRER SUR LE SOL FRANÇAIS

- DROIT DE TRAVAILLER
- ACCÈS AUX DROITS SOCIAUX (couverture maladie, allocations, demande de logement social)

LES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES POUR DEMANDER ET OBTENIR CES DROITS SONT COMPLIQUÉES



CONVOCAION PAR L'OFII POUR :

- une journée civique
- passer un test de Français
- Signer un Contrat d'Intégration Républicaine (CIR)*(H)

LA CNDA ANNULE LA DÉCISION DE L'OFPRA ET ACCORDE LE STATUT DE RÉFUGIÉ OU LA PROTECTION SUBSIDIARE

LA CNDA CONFIRME LA DÉCISION DE L'OFPRA

- La personne devient **débouté*** (G) du droit d'asile
- Une OQTF (= Obligation de Quitter le Territoire Français) peut être prononcée

POSSIBILITÉ DE FAIRE UN RECOURS À LA CNDA (Cour nationale du droit d'asile) en bénéficiant de l'Aide Juridictionnelle pour obtenir l'accompagnement d'un avocat

3 POSSIBILITÉS

1

STATUT DE RÉFUGIÉ*(E)
Titre de séjour de 10ans

2

PROTECTION SUBSIDIARE*(F)
Titre de séjour de 4ans

3

REFUS DE LA DEMANDE D'ASILE

ÉTAPE 5



LA RÉPONSE DE L'OFPRA

ÉTAPE 4



ENTRETIEN À L'OFPRA À FONTENAY-SOUS-BOIS

- Possibilité de solliciter un interprète -



DÉPLACEMENT JUSQU'AU SIÈGE DE L'OFPRA À FONTENAY-SOUS-BOIS POUR PASSER L'ENTRETIEN



ATTENTE VARIABLE DE QUELQUES MOIS À QUELQUES ANNÉES

LA DEMANDE D'ASILE

DÉFINITIONS

A LA PERSONNE EST PLACÉE SOUS PROCÉDURE DUBLIN

- Les empreintes digitales de la personne sont enregistrées dans la base de données Eurodac*.
- La procédure Dublin est un règlement européen qui indique que le pays responsable d'instruire la demande d'asile d'une personne correspond au pays où celle-ci a enregistré ses empreintes digitales ou a obtenu un visa ou titre de séjour pour la première fois.
Les autorités sur place n'examineront pas la demande d'asile avant de savoir quel pays sera responsable de l'examen de la demande.
- Lors du rendez-vous, l'agent de la préfecture interroge la personne sur sa trajectoire migratoire et délivre une « attestation de demande d'asile en procédure Dublin » valable 1 mois et renouvelable par périodes de 4 mois.

B LA PERSONNE EST PLACÉE EN PROCÉDURE DE DEMANDE D'ASILE ACCÉLÉRÉE

- La personne n'est pas enregistrée dans la base de données Eurodac, ses empreintes seront enregistrées dans la base de données Eurodac lors du rendez-vous à la préfecture
- Les délais de traitement de la demande seront plus courts.
- La personne est originaire d'un des 16 pays dans la liste des « **pays sûrs** »*
- Elle a peu de chance d'obtenir le statut de réfugié. Elle devra prouver aux autorités françaises qu'elle est menacée dans son pays en raison de sa situation personnelle.
- Remise d'une attestation provisoire de séjour valable 1 mois.

C LA PERSONNE EST PLACÉE EN PROCÉDURE DE DEMANDE D'ASILE NORMALE

- La personne n'est pas enregistrée dans la base de données Eurodac. Ses empreintes seront donc enregistrées lors du rendez-vous à la préfecture.
- Délivrance d'une autorisation provisoire de séjour/un récépissé de demande d'asile ainsi qu'un dossier de demande d'asile qu'ils devront compléter et envoyer à l'Office de Français de Protection des Réfugiés et des Apatrides (OFPROA).



QU'EST-CE QUE LA BASE DE DONNÉES EURODAC ?

Eurodac est une base de données biométriques à l'échelle de l'Union européenne (UE) contenant les empreintes digitales des demandeurs d'asile et des ressortissants de pays non-membres de l'UE).



QU'EST-CE QU'UN « PAYS SÛR » ?

Article L.722-1 du CESEDA comprenant les changements découlant de la loi n°2018-778

Il est ajouté dans la définition d'un « pays d'origine sûr » que l'absence de persécution, de torture ou de traitements inhumains qui doit caractériser ce pays doit être appréciée quelle que soit l'orientation sexuelle des personnes. Autrement dit, il y a de forte présomption à ce que la liste soit révisée très prochainement afin de prendre en compte ce complément apporté à la définition d'un pays sûr.

D LES OBLIGATIONS LIÉES AUX CONDITIONS MATÉRIELLES D'ACCUEIL (CMA)

En signant l'offre de prise en charge de l'OFII, la personne qui demande l'asile s'engage à respecter un certain nombre d'obligations ; le bénéfice des CMA est subordonné à « l'acceptation par le demandeur de la proposition d'hébergement » (Ceseda, art. 744-7, 1°). Par exemple, une personne demandant l'asile en Île-de-France peut se voir proposer une place dans un CADA ou dans un HUDA dans une autre région. En cas de refus, l'ADA sera suspendu (ou refusée si elle n'a pas encore été attribuée) et plus aucune proposition d'hébergement ne lui sera faite.

E LE STATUT DE RÉFUGIÉ

Aux termes de l'article 1, A, 2 de la convention de Genève du 28 juillet 1951 :
« Personne qui a déposé sa demande d'asile et a reçu le statut de réfugié. En France, ce titre de séjour est valable 10 ans et est renouvelable. Doit être considérée comme réfugiée toute personne qui « craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut, ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays ».

F QU'EST-CE QUE LA PROTECTION SUBSIDIARE ?

Aux termes de l'article L. 512-1 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile :

Elle est attribuée à l'étranger qui ne remplit pas les conditions d'obtention du statut de réfugié et qui prouve qu'il est exposé dans son pays à l'un des risques suivants :

- Peine de mort ou exécution
- Torture ou peines ou traitements inhumains ou dégradants
- Menace grave et individuelle contre sa vie ou sa personne en raison d'une violence qui peut s'étendre à des personnes sans considération de leur situation personnelle et résultant d'une situation de conflit armé interne ou international.

G DÉBOUTÉ

Une personne est déboutée suite au refus de la demande d'asile après le recours à la CNDA. Ils perdent alors leurs places en hébergement, l'ADA, et peuvent faire l'objet d'une Obligation de Quitter le Territoire Français (OQTF).

H QU'EST-CE QUE LE CIR ?

Le CIR : toute personne qui devient statutaire doit signer un contrat d'intégration républicaine (CIR). Ce contrat marque l'engagement de l'étranger dans le parcours d'intégration républicaine et dure 5 ans.

**COMMENT S'ARTICULE L'ACCUEIL DES
PERSONNES EXILÉES EN MILIEU RURAL ?**

**QUELLES PEUVENT ÊTRE LES MODALITÉS
D'ACCUEIL ?**

QUI SONT LES ACTEURS IMPLIQUÉS ?

**QUELS EN SONT LES IMPACTS POUR LES
PERSONNES EXILÉES ET CHEZ LES HABITANTS
DES COMMUNES RURALES ?**



CHAPITRE 3 _____

**LES TERRITOIRES RURAUX :
QUELS ENJEUX POUR UN
ANCRAGE TERRITORIAL
DES PERSONNES EXILÉES ?**

1. LES SPÉCIFICITÉS DES TERRITOIRES RURAUX POUR LES PERSONNES EXILÉES

Les zones rurales ne sont généralement pas les destinations principales des personnes exilées arrivant en France. En effet, ces territoires ruraux sont moins pourvus en **infrastructures** et services publics de l'État ce qui peut rendre l'autonomie des personnes plus difficile.

Les territoires ruraux présentent une faible voire une **très faible densité de population**. Ainsi, les personnes exilées arrivant dans les territoires ruraux peuvent se sentir très **seules** et **isolées**, ce qui peut jouer sur leur **bien-être** et leur **motivation** à s'intégrer dans le territoire.

Cette crainte de l'isolement peut être un facteur dans le refus de se rendre en milieu rural. De plus, ils n'ont pas toujours connaissance de membres issus de leur communauté établis en zone rurale.

Un projet tel que SOLID'R a permis à certaines personnes de se rencontrer et de tisser des liens sociaux. Le projet s'est principalement appuyé sur les départements du Tarn et de la Lozère qui ont longtemps été considérés comme des territoires accueillants.



ENCART HISTORIQUE

Lors des enquêtes de terrain, nos territoires ont souvent été définies comme « terres d'accueil traditionnelles ».

La Lozère et le Tarn sont des régions ayant de fortes traditions protestantes et où les zones de refuges se sont multipliées :

- En Lozère, Les Cévennes ont été un lieu de refuge pour les protestants au XVIe siècle, pour certains républicains exilés pendant la guerre d'Espagne (1936-1939) et pour des Juifs pendant la Seconde Guerre mondiale.
- Dans le Tarn, entre 1942 et 1944, de nombreuses familles juives auraient trouvé refuge dans la commune de Vabre.



2. SE DÉPLACER, SE LOGER, DES DIFFICULTÉS PARTICULIÈRES EN MILIEU RURAL

Les conditions d'installation peuvent être difficiles en milieu rural et tendent à se complexifier lorsqu'il s'agit d'accueillir les populations exilées. En effet, les personnes exilées sont soumises à de nombreuses contraintes, en particulier au

niveau de la mobilité, du logement, de la formation et l'insertion professionnelle. Ici, nous souhaitons éclairer sur les dispositifs qui existent et les solutions qui ont été mises en place lors du projet SOLID'R.



A. LA MOBILITÉ

Dans certains territoires tels que la Lozère et le Tarn, on peut trouver un vaste réseau associatif qui se mobilise pour accompagner les personnes exilées. Par exemple, lors du projet SOLID'R, les nombreux déplacements étaient réalisés par les bénévoles et les coordinateurs du projet.

En milieu rural, la mobilité est un facteur déterminant qui a un impact significatif sur les conditions de vie des exilés, ainsi que sur les démarches administratives qu'ils entreprennent. Cela peut affecter le suivi des rendez-vous médicaux, des cours de langue (FLE) pendant la procédure du CIR, la recherche

d'emploi et d'accéder aux droits. Par exemple, cela peut poser des problèmes lors du premier rendez-vous en présentiel avec un agent de France Travail, lors des déplacements vers l'Office Français de la Protection des Réfugiés et des Apatrides (OFPRA) ou la Cour Nationale du Droit d'Asile (CNDA) en région parisienne.



« Pour 10 personnes, on avait trois voitures, pour aller au même arrêt de bus. On n'a pas pu travailler avec la 4C pour avoir un minibus, on ne nous propose pas de solutions... »

BÉNÉVOLE DU PROJET SOLIDR



ASTUCES MOBILITÉ

Voici quelques outils que nous avons recensés pour accompagner les demandeurs d'asile et réfugiés dans les territoires en termes de mobilité :

- **En voiture Simone !** : auto-école en ligne pour préparer au code de la route et au permis de conduire ;
- **INTEGRACODE** : dispositif proposé par le réseau Mob'In en partenariat par le ministère de l'Intérieur pour améliorer les compétences sociolinguistiques et maîtriser les prérequis à l'entrée en formation du code de la route ;
- **INTEGRAMOB** : dispositif proposé par le réseau Mob'in à destination des étrangers primo-arrivants visant à trouver des **solutions alternatives** à la voiture (prêt de vélo électrique, scooters etc.) ;
- **Les garages et les auto-écoles solidaires** implantées dans les territoires ;
- **En Lozère, les outils de l'Agence Lozérienne de la Mobilité (ALM)** ;
- **Le Transport à la Demande (TAD)** : service public qui fonctionne selon la demande des usagers – organisé par une Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM).



B. L'HÉBERGEMENT ET LE LOGEMENT

L'accès à l'hébergement, et à terme au logement, est primordial pour l'insertion des personnes exilées car il constitue ensuite un ancrage pour poursuivre l'intégration.

En ce qui concerne l'hébergement, il est recommandé de se tourner vers des structures telles que les Centres d'Accueil pour Demandeurs d'Asile (CADA), les Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS), les Hébergement d'Urgence pour Demandeurs d'Asile (HUDA) ou les Centres Provisoires d'Hébergement (CPH). Il est important d'établir des liens avec les personnes déjà présentes et intégrées dans le territoire, et de travailler en commun avec les personnes ressources qui les accompagnent.

Une fois que la personne obtient le statut de réfugié, si elle n'est pas hébergée en centre d'hébergement, d'autres solutions s'offrent à elle.

→ **Dihal** : c'est une plateforme gouvernementale nationale d'aide au logement pour les réfugiés. Elle dispose de **1600** logements répartis sur l'ensemble du territoire français, y compris en **milieu rural**.

→ **Le logement social** : Il peut en faire la demande.

→ **La location d'un logement privé** : Cela peut être plus ou moins compliqué en fonction de la situation du logement dans la commune de résidence. Beaucoup de réfugiés, particulièrement les familles vont alors résider dans des logements parfois exigus.

→ **Les associations** : Habitat et Humanisme, Aurore, France Terre d'Asile etc.

D'autres dispositifs existent pour lever les freins à l'accès au logement que nous pouvons retrouver dans les compétences des élus locaux (voir chapitre 5, page 36).

Enfin, en milieu rural, de nombreux collectifs citoyens proposent des solutions **d'hébergement solidaire** chez l'habitant. Toutefois, cette approche présente des limites car elle dépend des initiatives et les motivations citoyennes et ne garantissent pas toujours une installation durable dans les communes locales. En effet, l'hébergement solidaire peut être temporaire, car il nécessite un accompagnement en parallèle des personnes exilées dans leur vie quotidienne. Afin de préserver l'efficacité de l'hébergement solidaire, il est essentiel de s'appuyer sur les centres communaux d'action sociale (CCAS) ou des associations spécialisées dans l'accueil et l'intégration des personnes exilées. De plus, il est important de sensibiliser les citoyens à ces initiatives et de les former afin qu'ils puissent prendre en compte les défis potentiels.





D. L'INSERTION PROFESSIONNELLE

L'insertion professionnelle constitue un réel défi en milieu rural. Lors du projet SOLID'R, plusieurs constats ont été soulevés.

→ Le premier constat montre **une absence de coordination territoriale** pour l'insertion professionnelle des personnes exilées : peu de lien entre employeurs et personnes en recherches d'emploi.

→ Un second constat soulève que la majorité des métiers en milieu rural sont en « **tension** » (hôtellerie et restauration, BTP, service d'aide à la personne). Nous constatons que les **métiers agricoles** ont été particulièrement peu attractifs dû à une **mauvaise représentation** de ce secteur.

→ De plus, un troisième constat relève que les publics exilés font face à un **déclassement professionnel**. En effet, les diplômes étrangers et les qualifications des compétences des personnes exilées sont peu reconnus. La barrière de la langue peut aussi représenter un véritable frein dans la plupart des secteurs professionnels. Cela ne leur laisse donc pas une possibilité de choix multiples pour s'insérer

professionnellement.

→ Enfin, en milieu rural, la **saisonnalité** pourrait également être un facteur qui constituerait un obstacle. En effet, dans les territoires ruraux, on constate que certains emplois sont liés au secteur touristique (comme l'hôtellerie et la restauration) ainsi qu'à l'agriculture, où les besoins en compétences varient en fonction des saisons.

EN REVANCHE, IL EXISTE PLUSIEURS LEVIERS D'ACTIONS

Prendre connaissance **des dispositifs** mis à disposition par **France Travail** et la **Mission locale** pour l'insertion professionnelle.

Créer du lien entre les acteurs du territoire pour favoriser les opportunités d'emplois.

Identifier et contacter les groupements d'employeurs (ex : réseau GEIQ (groupement d'employeurs pour l'insertion et la Qualification)).



POINTS DE VIGILANCE

1. Rassurer les employeurs et plus largement les entreprises sur les statuts juridiques et le droit au travail des demandeurs d'asile de plus de 6 mois et les réfugiés.

2. Accompagner les demandeurs d'asile et les réfugiés sur le fonctionnement du milieu professionnel (CDD, CDI, impôt, salaire net, brut...)



CHAPITRE 4 ---

QUELQUES OUTILS MÉTHODOLOGIQUES POUR FACILITER L'ACCUEIL ET L'INTÉGRATION

À partir des expériences vécues lors du projet SOLID'R, vous trouverez des outils concrets pour les porteurs de projets permettant d'identifier les ressources nécessaires et éviter les écueils potentiels.

Tout d'abord, il est primordial de définir les objectifs du projet. En effet, selon le statut des personnes exilées, les intérêts et les marges de manœuvre diffèrent.



POINTS DE VIGILANCE

Il est crucial de prendre en compte les différences liées à l'âge, au genre, à la situation familiale, à la maîtrise de la langue, à la santé physique et mental, et au statut des personnes car leurs besoins et leurs attentes peuvent varier significativement d'une personne à une autre.

VOICI LES ÉTAPES CLÉS QUE NOUS CONSIDÉRONS ESSENTIELLES POUR MENER À BIEN UN PROJET D'ACCUEIL.

1

ÉTAPE 1 RÉALISATION D'UN DIAGNOSTIC : CONNAÎTRE LA PLACE DU PROJET AU SEIN DU TERRITOIRE

Avant de mettre en place le projet, il est important de réaliser un diagnostic initial en **identifiant les caractéristiques** et les **acteurs du territoire** afin de **cibler les objectifs** du projet.

Il est alors nécessaire de se familiariser avec les territoires concernés et d'identifier les **facteurs qui peuvent influencer ou freiner** l'intégration des personnes exilées. Ce diagnostic peut également permettre de définir les **politiques sociales** adaptées au territoire et à sa population.

Voici quelques éléments à prendre en compte pour réaliser un diagnostic du territoire :

→ **Les dynamiques socio-démographiques** du territoire (la densité, le taux de pauvreté, le type de population)

→ **Les dynamiques économiques du territoire** (taux d'emploi et de chômage, les secteurs d'emploi)

→ **Les infrastructures** dans le territoire, notamment en termes de mobilité

→ **Les structures de l'emploi et de formation** ainsi que les entreprises

→ La présence de **structures accompagnant les personnes exilées** (les dispositifs d'hébergement et d'accompagnement pilotés par l'État)

→ Les initiatives et les motivations des **acteurs locaux** (les structures associatives, les collectifs citoyens, les réseaux militants)

→ **Les compétences et les engagements des administrations** (élus locaux, structures publiques locales)

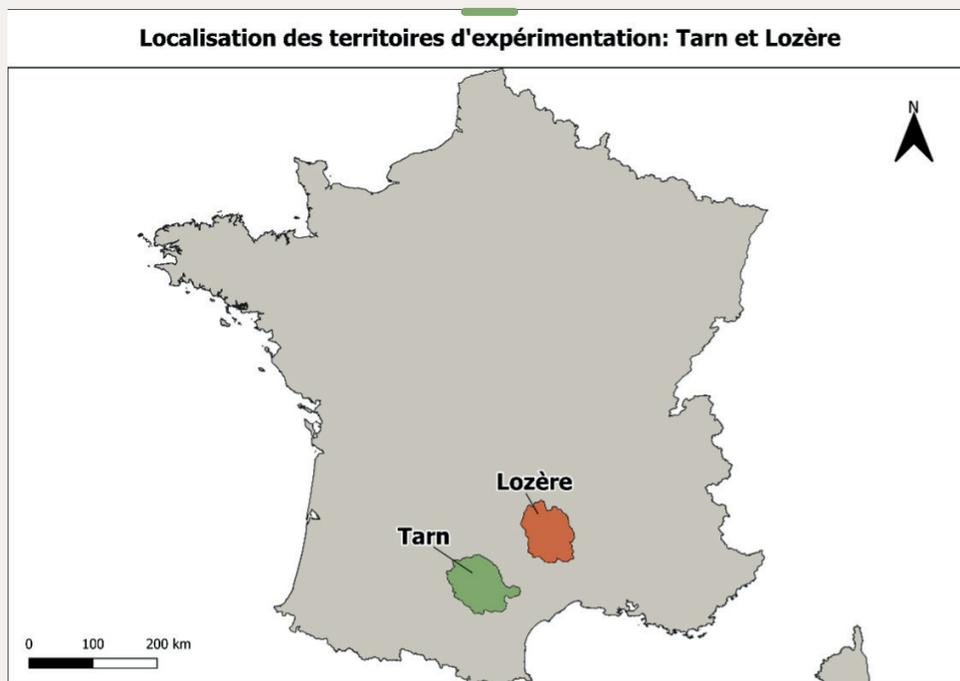


ASTUCE

La plateforme réugiés.info est une application développée par la Direction Interministérielle pour l'Accueil et l'Intégration des Réfugiés (DIAIR) qui répertorie dans chaque territoire les dispositifs d'accompagnement et les démarches administratives pour favoriser l'accueil et l'intégration des publics exilés.

ZOOM EN APPLICATION DANS LE TARN (COMMUNAUTÉS DE COMMUNES DU CORDAIS ET CAUSSE) ET LA LOZÈRE : SYNTHÈSE DES ATOUTS ET FREINS DANS L'ACCUEIL DES PERSONNES EXILÉES SUR CES DEUX TERRITOIRES

Nos territoires d'expérimentation ont été le nord de la Lozère (principalement entre Mende et Langogne) ainsi que le nord du Tarn, notamment la communauté de communes du Cordais et du Causse (4C).



Voici les éléments des points faibles et les points forts soulevés lors du diagnostic des territoires du Nord de la Lozère et de la Communauté de Commune du Cordais et du Causse dans le Nord du Tarn.

POINTS FAIBLES

NORD LOZÈRE

Territoire le moins dense et le plus rural de France.

COMMUN AUX DEUX

Logement en tension: La situation du parc de logements sur les deux territoires d'expérimentation se démarque par une part importante des **résidences secondaires**, le **tourisme** faisant partie prenante de l'activité de ces territoires à certaines périodes de l'année. L'achat de nombreuses résidences secondaires à destination touristique, a souvent tendance, à entraîner une hausse des **prix de l'immobilier** (voir graphique 1)

Peu de moyens humains et financiers

Sentiment de solitude la part des élus sur ces enjeux

Emergence de craintes des habitants sur l'accueil des populations exilées

Population vieillissante (voir graphique 3)

Pas de liens entre les personnes portants les projets d'accueil sur le territoire

Peu d'infrastructures pour la mobilité

TARN 4C

Taux de chômage élevé et emplois précaire (un secteur touristique avec de nombreux emplois saisonniers) (voir graphique 4).

POINTS FORTS

NORD LOZÈRE

Engagement de la DDETSP (Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations) **sur les projets d'accueil**

Taux de chômage faible et emplois disponible (métiers en « tensions ») (voir graphique 2 et 4)

Elus engagés en réponse à des appels à projet

COMMUN AUX DEUX

Ancrage historique de l'immigration

Maillage associatif important

Une population vieillissante qui peut être une opportunité en termes d'emplois de service d'aide à la personne

Territoire attractif : nombreuses migrations « neo-rurales » porteuses de nouvelles dynamiques associatives avec les créations d'entreprises sur le territoire.

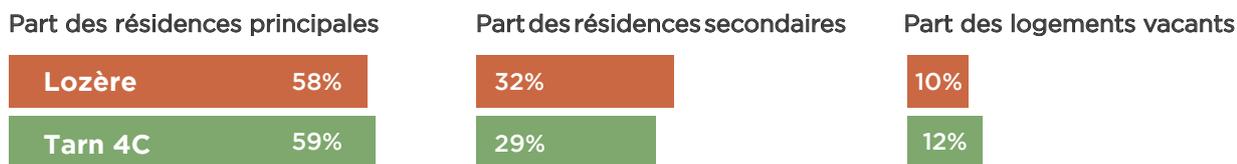
TARN 4C

Territoire attractif: de nombreuses migrations néorurales qui induisent de nouvelles dynamiques associatives et la création d'entreprises

Elus engagés et porteurs d'initiatives à titre individuel

GRAPHIQUE 1

LE PARC DE LOGEMENTS DANS LES DEUX TERRITOIRES D'EXPÉRIMENTATION : 4C ET LOZÈRE EN 2019



GRAPHIQUE 2

LES SECTEURS D'EMPLOI DANS LES TERRITOIRES D'EXPÉRIMENTATION : LOZÈRE ET 4C EN 2019



Si le secteur de l'emploi tertiaire est dominant sur les deux territoires, le secteur de l'emploi agricole reste néanmoins partie prenante dans ces deux territoires ruraux, occupant la deuxième place.

GRAPHIQUE 3

LA LOZÈRE ET LA 4C DES TERRITOIRES VIEILLISANTS EN 2019



GRAPHIQUE 4

CONDITIONS D'EMPLOI SUR LES TERRITOIRES D'EXPÉRIMENTATION : LOZÈRE ET 4C EN 2019 ET 2022



POINTS DE VIGILANCE

Une étude sur un territoire restreint favorise une dynamique territoriale en créant des liens entre les différentes personnes ressources. Ces données ne sont pas exhaustives mais peuvent contribuer à l'orientation du projet.

2

ÉTAPE 2 PRISE DE CONTACT ET RENCONTRES AVEC LES PARTENAIRES DU PROJET

La mise en place d'un suivi régulier et d'une communication continue avec les partenaires du projet sont essentielles. Toutefois, cela prend un temps non-négligeable et il est donc nécessaire d'anticiper des temps d'animation en amont. Ces temps d'échanges permettent

de mutualiser les retours d'expériences et contribuent à ce que personne se sentent isolés au sein du projet. En cette communication, réside les clés pour une implication égalitaire des acteurs et actrices du projet et différencie les actions de prestations et de partenariat.

3

ÉTAPE 3 IDENTIFICATION DES ACTEURS RESSOURCES DES TERRITOIRES

Identifier les acteurs ressources du territoire

En fonction de l'objectif de votre projet les acteurs ressources peuvent s'étendre auprès des élus, des associations, organismes de formation, employeurs etc. La réalisation de ce répertoire d'acteurs est une première étape visant à rendre visible l'ensemble des structures existantes. Il sera utile pour créer

des liens et des échanges par la suite.

Un projet d'accueil et d'intégration des populations exilées implique de travailler sur un grand nombre d'enjeux des territoires ruraux (mobilité, logement, emploi etc.) où un certain nombre de personnes peuvent s'y retrouver.

Voici une liste d'acteurs potentiels pouvant être mobilisés :

LES ÉLUS LOCAUX

- Maires, adjoints, conseillers municipaux,
- Présidents et délégués de communauté de communes
- Conseillers départementaux

Ils peuvent instaurer la mise en place d'alternatives pour pallier les besoins (utiliser des bus scolaires ou prêter des minibus pour les besoins en déplacements), rencontrer les personnes exilées, leur présenter les communes, organiser des cérémonies de parrainage républicain... ces quelques actions favorisent l'inclusion sociale de ces personnes.

— Retrouver toutes les actions dans le chapitre 5.



« On a beaucoup d'objectifs en commun, ça nous permet d'imaginer des perspectives et ça nous intéresse de nous impliquer davantage dans ce projet et avec le foyer du Ségala. »

Salariée au CADA d'Albi

LES CENTRES D'ACCUEIL ET D'HÉBERGEMENT D'ÉTAT

Il existe différentes structures pour l'accueil des exilés en France. Les travailleurs sociaux sont des médiateurs en contact avec des exilés : ils ont donc une connaissance fine des besoins de ce public mais aussi des enjeux, des avantages et des freins potentiels à leur participation au projet.

- Les Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile (CADA)
- Les Centres Provisoire d'Hébergement (CPH)
- Les Hébergement d'Urgence pour Demandeurs d'Asile (HUDA)

LES SERVICES PUBLICS DE L'EMPLOI

- France Travail
- La Mission Locale
- Pôle Emploi

LES ORGANISMES DE FORMATION PUBLICS ET PRIVÉS

- Les Centres de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole
- Les groupements d'établissement publics locaux d'enseignements (GRETA)
- Les Maisons Familiales Rurales

LES ANTENNES LOCALES D'ASSOCIATIONS NATIONALES

- Le Secours Populaire, La Croix-Rouge, Le Secours Catholique, le CIDFF, le CRIA, Emmaüs, Aurore, Habitat & Humanisme etc.

LES ASSOCIATIONS LOCALES

LES COLLECTIFS DE SOUTIENS, LES RÉSEAUX MILITANTS, LES BÉNÉVOLES...

- Réseau Éducation Sans Frontières

LES ORGANISMES ET STRUCTURES PUBLIQUES

- Le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO)
- Le Conseil Départemental
- La Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations (DDETSPP)

LES ENTREPRISES

- Pour faire découvrir aux personnes exilées le milieu professionnel à travers des stages et ainsi favoriser l'insertion professionnelle.

SOLID'R

SOLID'R est un projet expérimental pour favoriser l'**insertion professionnelle** des publics exilés en milieu rural. Les entreprises et tout particulièrement les maîtres de stage ont également été des acteurs essentiels dans l'accompagnement de ce public.

Le déploiement de projet autour de l'emploi peut être un réel critère de réussite pour les personnes exilées en territoire rural. En effet, le stage et l'apprentissage en entreprise sont un **levier stratégique** car ils permettent un premier contact entre l'employeur et le participant, **garantissant un lien de confiance**. Ils permettent également de capitaliser une expérience, même si le stage ne débouche pas toujours sur une embauche.

Par ailleurs, lors de l'entretien à l'OFPRA ou à la CNDA, il est important de prendre en considération l'expérience professionnelle des demandeurs d'asile et de la valoriser en tant que « preuve » d'intégration.

4 ÉTAPE 4 IDENTIFICATION DES PERSONNES EXILÉES

L'identification des personnes exilées pouvant participer au projet SOLID'R a été un réel challenge. Il faut alors contacter les personnes en lien avec les personnes exilées.



POINT DE VIGILANCE

En effet, la présentation du projet, ne doit pas laisser penser qu'il promet du travail.



ASTUCES

- Prévoir un temps d'échange avec les travailleurs sociaux avant de prendre contact avec les exilés.
- Les rencontres avec les participants, mais également les rencontres tripartites incluant coordinateurs, travailleurs sociaux et participants, sont plus efficaces pour évaluer la motivation des candidats afin de les intégrer au projet.

SOLID'R



POINT DE VIGILANCE

Lors de la mise en place d'un projet expérimental, il est essentiel d'être attentif à la définition précise des attentes et des besoins des personnes exilées en fonction de leur statut.

Par exemple, dans le projet SOLID'R, il a été observé que les demandeurs d'asile de plus de 6 mois étaient davantage motivés pour suivre des formations, ce qui pourrait avoir un impact positif sur leur dossier de demande d'asile. Toutefois, la possibilité d'obtenir un emploi auprès d'un employeur dépend de la décision du préfet local, qui validera ou pas la prise de poste.

Enfin, les personnes réfugiées et signataire du CIR doivent obligatoirement participer à des cours de français. Il faut trouver un équilibre et une logistique afin qu'ils puissent à la fois travailler et suivre ces cours. De plus, il est possible que les personnes statutaires soient plus motivées pour obtenir un travail plutôt que suivre des formations, afin d'acquérir une plus grande autonomie et une meilleure insertion

En revanche, les stages sont des outils principaux pour accéder à l'emploi et sont donc un levier d'action conséquent à développer.

Cette distinction souligne l'importance de prendre en compte les aspirations individuelles des personnes concernées dans la conception et la mise en œuvre de projet similaires.

ÉTAPE 5

UN ACCOMPAGNEMENT COMPLET DE L'ENSEMBLE DES ACTEURS POUR UNE INSERTION DURABLE



A. LA SANTÉ PHYSIQUE ET MENTALE

Lors du projet SOLID'R, il a été constaté que l'accompagnement des personnes exilées dans leur santé psychique est primordial. Les personnes exilées peuvent présenter des troubles résultants de multiples facteurs tels que des traumatismes vécus dans leur pays d'origine ou lors de leur parcours migratoire ; de même, leurs enfants ont souvent une santé psychique très fragile. Ces problèmes peuvent entraîner des difficultés de communication concernant leurs aspirations professionnelles, une présence irrégulière lors de formations, un

abandon soudain des stages et des formations, des problèmes de comportement au sein du groupe ou dans le contexte professionnel. La santé psychique joue un rôle crucial dans l'intégration, particulièrement en milieu rural où il existe une pénurie significative de psychologue, psychiatres et interprètes. Il est nécessaire de mener des actions de sensibilisation, de lutte contre la stigmatisation et d'accompagnement des professionnels de la santé pour travailler avec ces personnes.

DONNÉES SOLID'R

Au cours d'une des sessions du projet SOLID'R, 6 personnes sur 15 semblaient avoir des troubles psychologiques voir psychiatriques handicapants dans le suivi de leur formation et de leur insertion professionnelle



OUTILS

Santé Publique France ainsi que le Comité médical pour la santé des exilés (Comede) ont élaboré 17 livrets de santé « bilingues » pour faciliter la compréhension dans les échanges entre personnes exilées et professionnels de la santé. Cela permet aux personnes exilées d'avoir une meilleure compréhension du système de protection maladie français, leurs droits et leurs démarches.



B. APPRENTISSAGE DE LA LANGUE FRANÇAISE

Nous constatons qu'il existe une pluralité de parcours linguistiques proposés par les dispositifs de l'État tels que les centres de formations OFII et les cours de Français Langue Étrangère (FLE) complémentaire au CIR). Il existe également des nombreuses structures telles que les groupements d'établissement publics locaux d'enseignements (GRETA) qui

organisent des formations pour adultes dans tous les domaines professionnels, ainsi que les associations qui accompagnent les personnes exilées vers l'apprentissage du français, en particulier les Centre de Ressources Illettrisme et Alphabétisme (CRIA) qui les oriente et les accompagne vers l'intégration socio-professionnelle.



ASTUCES

Quelques outils numériques ont été recensé pour faciliter l'apprentissage et l'accès aux formations en ligne :

- **Duolingo** : application gratuite sur mobile ou web pour apprendre et maîtriser une langue étrangère
- **Les MOOC** : cours en ligne gratuits et accessible via un ordinateur ou téléphone.



C. LES « DÉCOUVERTES DES MÉTIERS »

Le volet « découverte des métiers » est particulièrement adapté pour répondre aux besoins des demandeurs d'asile, car bien qu'il ne délivre pas de certifications, il facilite leur insertion à long terme. Les participants des premières sessions du projet SOLID'R ont réalisé d'importants progrès en français notamment grâce à l'organisation de cours

axés sur la communication professionnelle, leur permettant d'acquérir du vocabulaire technique et de se familiariser avec les outils de travail (numériques, techniques). Des professionnels de CADA ont constaté une augmentation de motivation et d'engagement de ces participants.



« Pour les demandeurs d'asile c'est un vrai changement de paradigme [...] le fait de pouvoir s'inclure dans la vie citoyenne, dans la société française [...] ça leur permet de progresser rapidement.

On observe de vraies répercussions sur la santé mentale des personnes. Depuis qu'on a mis en place en interne, des ateliers de sensibilisation à la citoyenneté et à l'insertion professionnelle, ont pu se rendre compte qu'il y a moins de difficulté à l'insertion pour ces personnes, si elles ont pu bénéficier de ça pendant qu'elles étaient demandeuses d'asile »

Travailleurs sociaux de deux structures d'hébergement



D. SOCIAL ET CULTUREL

En lien avec la santé mentale, le besoin d'activité et de lien social est essentiel pour les personnes accompagnées. Le projet SOLID'R a tenté de répondre à ce besoin en leur offrant des opportunités :



**« Si je reste chez moi, ça tourne en boucle dans ma tête » ;
« Maintenant, j'ai un but pour me lever le matin ».**

Participant au projet SOLID'R en Lozère

Ces projets peuvent donc contribuer de manière générale à améliorer le bien-être social et personnel : se faire des amis, se sentir utile, avoir un objectif, bénéficier d'un suivi et d'un accompagnement.

Dans le projet SOLID'R, des ateliers axés sur le bien-être, tels que le théâtre, la danse, les randonnées ont été intégrés à la formation. D'une part, cela a permis de créer des moments de détente, de rire, de s'évader du cadre strict du « projet professionnel », qui peut être lourd pour les stagiaires qui doivent déjà

faire face à des problèmes administratifs et juridiques complexes. D'autre part, ces activités permettent aux participants de découvrir des dynamiques locales, de rencontrer des locaux, et de participer à des événements culturels du territoire-. Ainsi, elles favorisent l'établissement de liens avec les animateurs de projet, mais également avec la communauté dans son ensemble, ce qui a un impact considérable sur la confiance, la valorisation personnelle des bénéficiaires et l'intégration dans le territoire.



E. ZOOM SUR LE PROJET SOLID'R : MÉTHODOLOGIE ET OUTILS ADMINISTRATIFS ET JURIDIQUES

Le projet SOLIDR proposait un programme de découverte de métiers du monde rural.

Dans celui-ci les coordinateurs ont mis en place un parcours décliné en trois parties :
Sur une durée de quelques mois, les publics avaient la possibilité de suivre :

LA MÉTHODOLOGIE DU PROJET S'EST DÉCLINÉE EN TROIS PARTIES.

→ Des cours théoriques

Ces cours théoriques se sont déclinés en plusieurs thématiques : l'apprentissage du français par le biais de cours d'orthographe, de grammaire et de conjugaison ; l'apprentissage des outils numériques et des logiciels informatiques ; la rédaction du Curriculum Vitae et de lettres de motivations ; et l'apprentissage du code de la route.

Ces cours ont aussi été des espaces pour créer ou affiner des projets professionnels ou pour apprendre à valoriser des expériences professionnelles passées.

→ Des cours pratiques

Des cours pratiques portés par des programmes déjà existants auprès de partenaires (le CFFPA d'Albi, Gastronomie Conseil, la Maison Familiale Rurale de Gaillac)

Exemples :

- Plateaux techniques autour de de l'agriculture avec le CFPPA d'Albi
- Gastronomie Conseils : Les formations consistent en l'élaboration de menus simples ou gastronomiques, l'apprentissage du service, de la plonge, et de la gestion collective de la cuisine. Les cours ont été adaptés en créant des fiches de vocabulaires, des fiches de menus simplifiées, et en donnant accès à des ressources aux personnes intéressées d'en faire un projet professionnel (livrets de recettes, MOOC).



Fiches vocabulaires illustrées des cours pratiques de Gastronomie Conseils

→ Des stages en entreprise

Des stages en entreprises pour se former autour de différents secteurs tels que l'agriculture, le paysagisme, la restauration.

ENTRE DYNAMIQUE COLLECTIVE ET ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUALISÉ

Les résidents du Foyer du Ségala, dans le Tarn, ont bénéficié d'une expérience de vie en collectivité qui s'est avérée très positive. Cette expérience a favorisé une socialisation rapide, une entraide collective et a établi un climat de confiance réciproque.



POINT DE VIGILANCE

Il est cependant important de noter qu'il faut trouver un juste équilibre pour pouvoir offrir également des moments d'accompagnement individuel, tout en maintenant la dynamique collective. Cela permet de répondre aux besoins spécifiques de chaque individu, tout en profitant des avantages de la vie en collectivité.



Il y a une confiance réciproque qui s'instaure, c'est la clef de la réussite. »

Coordinateur du projet SOLID'R dans le Tarn

PLUSIEURS DOCUMENTS ONT ÉTÉ CRÉÉS EN AMONT POUR RENDRE EFFICACE LA LOGISTIQUE DU PROJET

→ Les documents à visée pratique et juridique

- **Convention de stage**
- **Fiche de délégation d'accompagnement au dispositif SOLID'R** à destination des centres d'hébergement qui orientent les candidats au projet
- **Des supports de présentation à destination des acteurs partenaires** : lors de réunions publiques pour des élus et bénévoles, pour les différents centres d'hébergements

→ Les documents de suivi personnel des bénéficiaires

- **Fiche de candidature** qui servira lors des sessions de recrutement : elle comporte les différents critères d'éligibilité
- **Fiche d'entretien individuel et suivi du bénéficiaire** pour rendre compte des différents projets personnels et de leurs évolutions
- **Attestation de suivi de stage** pour garantir aux employeurs les expériences réalisées
- **Livret de compétences** ce document présente leur capitalisation de connaissances et compétences

→ Les documents de suivi personnel des bénéficiaires

Au Foyer du Ségala, dans le Tarn, une charte de vie commune a été élaborée afin de structurer la cohabitation des jeunes résidents.



CHAPITRE 5 _____

**JE SUIS ÉLU, COMMENT
AGIR POUR ACCUEILLIR ?**

1. LE PORTEFEUILLE DES COMPÉTENCES

Les élus locaux, jouent un rôle important en termes d'accueil et d'intégration des exilés sur leur territoire. A partir d'une enquête réalisée lors du projet SOLID'R, et de la répartition des compétences issue de la loi NOTRe, cet arbre des compétences présente de manière synthétique les thématiques sur lesquelles les élus locaux peuvent et doivent intervenir.

COMPÉTENCES DES ÉLUS LOCAUX

ÉDUCATION

- Petite enfance
- Maternelle et école primaire

SANTÉ

- Santé scolaire
- PASS
- Vaccination
- CSS

LOGEMENT & HÉBERGEMENT

- Gestion du Parc
- Mise à disposition d'hébergement et logement
- FSL ; MOUS (PDALPD)

ACTION SOCIALE

- via le CCAS ou le CIAS
- Domiciliation

CITOYENNETÉ

- Soutien et promotion d'initiatives citoyennes
- Soutien aux associations

CULTURE

- Ouverture internationale
- Accès au sport
- Accès à la culture

ÉTAT CIVIL

- Parrainage républicain
- Mariage
- Déclaration naissance

La mobilité est l'une des principales problématiques en milieu rural, lors de l'enquête, nous avons soulevé que le découpage administratif était en inadéquation avec les bassins de vie des territoires (limitrophes à d'autres EPCI, départements, voire régions). La Région, quant à elle, dispose depuis 2017 de la compétence « transport non-urbain, scolaire et ferroviaire ». Elle s'occupe donc la compétence

transport en dehors des intercommunalités (EPCI) et assure ainsi la continuité du territoire entre les différents échelons administratifs. 47% des communautés de communes (chiffres de 2022) ne sont pas AOM (autorités organisatrices de la mobilité) sur leurs territoires, ainsi, c'est la région qui assure l'AOM au sein de ces Communautés de Communes (source : Cerema).

Les municipalités ont les compétences suivantes :

ÉDUCATION

Les élus locaux procèdent à l'inscription scolaire des enfants en petite enfance : à la crèche, à la maternelle et à l'école primaire.

SANTÉ

assure la vaccination obligatoire pour les enfants, l'accès au PASS (permanences d'accès aux soins de santé), permettre la CSS (complémentaire santé solidaire).

LOGEMENT & HÉBERGEMENT

→ L'autorisation, la mise en œuvre ou la subvention foncière d'actions ou opérations d'aménagement permettant la réalisation de logements locatifs sociaux pour répondre aux besoins en hébergement des personnes mal logées, défavorisées ou présentant des difficultés particulières ;

→ La possibilité de participer au financement du fonds de solidarité pour le logement (FSL) afin de venir en aide aux personnes qui se trouvent dans l'impossibilité d'assumer leurs obligations relatives au paiement du loyer, des charges et des frais relatifs à la fourniture d'eau, d'énergie et de services téléphoniques ;

→ Faire la demande au préfet de saisir la loi de 1945. Cela permet pendant cinq ans, de loger des personnes sans-domicile fixe ou mal logées, en prenant possession des logements vacants.

→ La Maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS) est un outil du plan départemental pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD) que ce soit pour reloger ou développer de l'offre à destination des ménages les plus défavorisés. Les Mous ont vocation à être directement opérationnelle :

- Les MOUS **relogement** : trouver des solutions de logement dans le parc existant ou en produire de nouveaux adaptés à la situation de ménages identifiés : il s'agit de bien comprendre les besoins des ménages ainsi que leurs capacités financières afin de faire émerger des projets viables de logement adapté.
- Les MOUS **insalubrité** : elles visent à apporter une solution de logement décent aux occupants d'un habitat insalubre.
- Les MOUS de **prospection** : Offre de nouveaux logements sociaux, privés ou sociaux

ÉTAT CIVIL

Zoom sur le parrainage républicain

Cérémonie où un citoyen, un élu ou un membre d'association parraine une ou plusieurs personnes exilées en situation d'isolement et de précarité, toutes situations administratives confondues.

Donne lieu à la délivrance d'un certificat, sur lequel sont inscrits le nom de la personne parrainée, les contacts du parrain ou de la marraine.

→ Très symbolique : cela permet de matérialiser l'ancrage territorial de la personne parrainée

Enfin, le parrainage n'a pas d'influence directe sur l'obtention d'un titre de séjour, mais peut être valorisé dans un dossier de demande de titre de séjour comme preuve d'intégration locale de la personne.



POINT DE VIGILANCE

D'une part, on observe une vague de démission des maires ruraux en raison de leurs charges de travail conséquentes. D'autre part, ils sont souvent les premières cibles de menaces face à l'implantation de projet d'accueil et d'intégration de populations exilées dans les territoires ruraux. En effet, le niveau des menaces, violences et dégradations de biens dont font l'objet les élus locaux et nationaux a connu une progression de plus de 30% entre 2021 et 2022.

Des outils sont mis à disposition pour prévenir les violences et savoir faire face aux menaces :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales : permet aux élus communaux de bénéficier d'une protection en cas de menaces
- La nouvelle circulaire aux préfets du 3 juillet 2023 souligne le « caractère prioritaire à accorder au suivi et au traitement des menaces et violences faites aux élus ».
- Le gouvernement propose un « pack sécurité » chargé de renforcer la sécurité des élus
- Le Plan National de Prévention et de Lutte contre les violences aux élus annoncé par Dominique Faure le 7 juillet 2023

2. QUELQUES ÉTAPES CLÉS POUR UN ACCUEIL « RÉUSSI », MENÉ PAR UN ÉLU

ÉTAPE 1 IDENTIFIER LES ACTEURS LES PLUS MOBILISÉS

Contacter les acteurs qui se mobilisent et sont engagés sur ces thématiques au sein de son territoire et plus largement (communauté de communes, département, région).

ÉTAPE 2 MENER UNE POLITIQUE SOCIALE TERRITORIALE

En réalité, mettre en place une politique d'accueil en milieu rural revient à adopter une approche **sociale du territoire pour tous**. En identifiant et en surmontant les obstacles, nous créons les conditions nécessaires pour que l'ensemble de la population, y compris les personnes précaires, puissent en bénéficier. Ainsi, proposer une **politique d'accueil** des personnes exilées efficace **vise à promouvoir l'inclusion sociale pour tous**.

ÉTAPE 3 S'ENTOURER DES ACTEURS LOCAUX POUR MENER LE PROJET

→ Créer une cohésion sociale territoriale

Organiser des temps d'échanges entre les parties prenantes : Il est essentiel de proposer des temps de concertation et de dialogue avec l'ensemble de ces acteurs pour un accueil réussi.

Prendre en contact avec le service de la DDETSPP de la préfecture et le Conseil Départemental afin d'être soutenu dans son projet. Il est également important de communiquer avec les intercommunalités, les associations locales, les réseaux militants et les entreprises. Il est essentiel de proposer des temps de concertation et de dialogue avec l'ensemble de ces acteurs pour un accueil réussi.

→ Identifier les habitants et les militants engagés.

→ Proposer aux acteurs locaux de se former sur ces thématiques : Cette formation permettrait une meilleure connaissance des démarches administratives et juridiques des exilés. Aussi une prise de conscience des traumatismes qu'ils peuvent avoir.

ÉTAPE 4 CONNAÎTRE LES PRATIQUES QUI EXISTENT SUR D'AUTRES TERRITOIRES EN FRANCE ET À L'INTERNATIONAL

→ Solliciter la DIAIR (Délégation interministérielle à l'accueil et à l'intégration des réfugiés) pour connaître les pratiques sur l'ensemble du territoire et s'informer sur les Journées « Fabriques Ruralité » portant sur l'accueil et l'intégration des personnes exilées dans les territoires ruraux

→ Pouvoir se mettre en lien avec d'autres élus qui partagent des expériences similaires, d'autres acteurs experts de ces thématiques (chercheurs, collectifs, associations)

→ Communiquer avec des associations nationales telle que l'Association Nationalité des Villes et Territoires Accueillantes (ANVITA) pour participer aux journées de formations des réseaux de villes accueillantes

ÉTAPE 5

S'INTERROGER SUR LA COMMUNICATION AUPRÈS DES HABITANTS SUR L'ACCUEIL ET L'INTÉGRATION DE POPULATIONS EXILÉES SUR LEURS TERRITOIRES

- **Solliciter le CCAS** (Le centre communal d'action sociale) ou des **associations locales afin d'organiser des ateliers de sensibilisation des migrations**, de luttes contre les discriminations, de déconstruction des préjugés sur des personnes issues de la migration
- **Communiquer** avec ses habitants en organisant des temps d'échanges publics.
- **Participer, en tant qu'élu, à des formations** pour s'outiller juridiquement contre les menaces d'éléments extérieurs, **se former** sur des thématiques très précises (Exemple de thématique : « *l'hébergement des populations exilées en milieu rural* » avec l'ANVITA)

3. QUELS AVANTAGES POUR LES COMMUNES À L'ACCUEIL DES EXILÉS ?

Selon les prévisions, en **2035**, le **solde naturel** de la France serait négatif. C'est-à-dire que le nombre de décès serait plus important que le nombre de naissances. Le solde migratoire compenserait, dans un premier temps, cette perte de population.

Pour les pouvoirs politiques la venue de réfugiés (d'immigrés plus globalement) permettrait de pallier au **manque d'actifs**, ainsi qu'à la **perte de population** associée au **vieillissement** qui attendent les pays européens. Les espaces

peu denses sont particulièrement concernés. La venue de réfugiés et de demandeurs d'asile, permet effectivement de générer des dynamiques locales dans les campagnes : maintenir ou **(ré)ouvrir une classe** dans les écoles, embauche d'un ou plusieurs salariés dans les métiers en tension du territoire etc. Beaucoup d'élus y voient une opportunité de « **redonner vie aux campagnes** ».



POINT DE VIGILANCE

L'accueil des exilés en milieu rural peut présenter de nombreux avantages en termes de dynamiques territoriales. Mais n'oublions pas, que la venue des exilés dans les territoires ruraux est décidée par les pouvoirs publics. Si on veut que les populations exilées restent sur le territoire, il est nécessaire de favoriser l'accueil et l'intégration de ces nouveaux habitants.

Le projet SOLID'R s'est particulièrement intéressé à cet ancrage territorial des exilés via l'insertion professionnelle et sociale.



CHAPITRE 6 _____

**QUEL FINANCEMENT POUR UN
PROJET D'INTÉGRATION DES
PERSONNES EXILÉES ?**

Plusieurs sources de financements sont mobilisables pour démarrer un projet d'accueil et d'intégration en milieu rural. En voici une liste non exhaustive :

→ **LA COMMISSION EUROPÉENNE** peut financer des projets d'accueil en milieu rural par le biais du **Fonds Asile Migration et Intégration (FAMI)**. Le **Fonds Social Européen (FSE+)** est également une source de financement de l'Union Européenne, qui intervient dans le cadre de la politique de cohésion économique, sociale et territoriale et a pour vocation d'aider les personnes à trouver des emplois et des perspectives professionnelles.

→ **LES SERVICES DE L'ÉTAT**, dont la **Direction Générale des Étrangers en France (DGEF)**, soutien des projets pour l'accueil et l'intégration des personnes exilées dans le territoire, notamment par le biais de :

- La **Direction Interministérielle à l'Accueil et à l'Intégration des Réfugiés (DIAIR)** propose de contractualiser avec les collectivités territoriales pour mener des **Contrats Territoriaux d'Accueil et d'Intégration (CTAI)**. Les CTAI peuvent être un soutien financier pour les collectivités qui souhaitent s'engager dans des projets d'accueil pour les étrangers primo-arrivants et les BPI. Les premiers CTAI ont été signés avec des grandes agglomérations et des métropoles, toutefois, ils ont vocation à s'étendre dans les territoires et à s'implanter dans des communes de plus petites tailles. Ainsi, les collectivités territoriales doivent se concerter avec les services de la préfecture de département et notamment les DDETS ou DDETSPP qui sont en charge du dispositif AGIR.
- La **Direction Interministérielle à l'Hébergement et au Logement (DIHAL)** peut également proposer des appels à projets pour les collectivités territoriales.

→ **LES SERVICES RÉGIONAUX, DÉPARTEMENTAUX, AINSI QUE LES INTERCOMMUNALITÉS** peuvent soutenir directement les projets d'accueil. Des collectivités territoriales peuvent financer des projets au sein de leur territoire, notamment en soutien aux acteurs locaux. C'est le cas du projet « Appel à Agir » de la Seine-Saint-Denis.

→ **DES FONDATIONS** peuvent également intervenir et soutenir des projets d'accueil et d'insertion des publics exilés.

- La **Fondation de France** soutien des projets en France et à l'international
-

ANNEXES _____

**STRUCTURES D'HÉBERGEMENT
SERVICE DE L'ÉTAT
GLOSSAIRE**

STRUCTURES D'HÉBERGEMENT

DISPOSITIF DE « TRI »

→ **CAES** : Centre d'accueil et d'examen de situation administrative

Dispositif combiné : hébergement et accès à la procédure d'asile. Puis orientation rapide vers un centre adapté à la situation administrative

DISPOSITIF NATIONAL D'HÉBERGEMENTS DE TRANSIT DES PERSONNES DEMANDANT L'ASILE

→ **CAO** : Centre d'accueil et d'orientation

Créés pour l'évacuation des migrants du Calais et utilisés désormais pour les évacuations de campements parisiens
Dispositif national

DISPOSITIF D'ACCUEIL POUR PERSONNES DEMANDANT L'ASILE

→ **CADA** : Centre d'accueil pour demandeurs d'asile

Hébergement et accompagnement des personnes demandant asile en cours de procédure normale exclusivement

→ **HUDA** : Hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile

Hébergement et accompagnement des personnes demandant asile, en procédure accélérée et dublinées.

DISPOSITIFS POUR BÉNÉFICIAIRES PROTECTION INTERNATIONALE

→ **CPH** : Centre provisoire d'hébergement.

Accueil et accompagnement de personnes réfugiées et bénéficiaires de la protection subsidiaire

SERVICE DE L'ÉTAT

Depuis 2021, de nouvelles directions rassemblent les compétences en matière de cohésion sociale, de travail, d'emploi, d'économie et des entreprises et les services de l'État qui en sont chargés :

→ **Au niveau départemental**, dans les **Directions départementales de l'emploi du travail et des solidarités (et de la protection des populations) - DDETS(PP)**

→ **Au niveau régional**, dans les **Directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités - DREETS**

Au niveau national, la **Direction Générale des Étrangers en France (DGEF)** est chargée, au sein du ministère de l'intérieur et des outre-mer, de la politique d'immigration, d'asile, d'intégration et d'accès à la nationalité française.

Elle met en œuvre les orientations fixées par le Ministre, élabore les textes réglementaires et pilote le budget de la mission ministérielle « Immigration, asile et intégration » qui comporte **deux programmes** :

- **Le programme 104** « Intégration et accès à la nationalité française »
- **Le programme 303** « Immigration et asile ».

Elle exerce le rôle d'autorité de gestion en France des **fonds européens** « Asile, migration et intégration » (FAMI) et « Sécurité intérieure » (FSI). Dans ces différents champs, elle agit sur le plan international et européen.

Elle agit en concertation avec d'autres structures interministérielles, dont :

- **La Délégation interministérielle à l'accueil et à l'intégration des réfugiés (DIAIR)**
- **La Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement (DIHAL)**

La DGEF s'appuie sur deux opérateurs publics :

- **L'Office française de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA)**, en charge de l'application des textes français et des conventions européennes et internationales relatifs à la reconnaissance de la qualité de réfugié, d'apatride et à l'admission à la protection subsidiaire ;
- **L'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII)**, en charge de l'accueil et de l'accompagnement des ressortissants étrangers autorisés à séjourner durablement en France

Autre service : la **Cour nationale du droit d'asile (CNDA)** est une juridiction administrative spécialisée qui examine les recours formés contre les décisions de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA) en matière de demande d'asile.

GLOSSAIRE

A	ADA	Allcation pour Demandeurs d'Asile
	ANVITA	Association Nationale des Villes et Territoires Accueillants
B	BPI	Bénéficiaire de la Protection Internationale
C	CADA	Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile
	CAO	Centre d'Accueil et d'Orientation
	CCAS	Centre Communal d'Action Sociale
	CFPPA	Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole
	CHU	Centre d'Hebergement d'Urgence
	CIAS	Centre Intercommunal d'Action Sociale
	CIDFF	Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles
	CIR	Contrat d'Intégration Républicain
	CMA	Conditions Matérielles d'Accueil
	CPH	Centre Provisoire d'Hébergement
	CRIA	Centre de Ressource Illettrisme Alphabétisation
	CSS	Complémentaire Santé Solidaire
D	DDETSPP	Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, et des Solidarités et de la Protection des Personnes
	DNA	Dispositif National d'Accueil
F	FLE	Français Langue Étrangère
	FSL	Fond Solidarité Logement
G	GISTI	Groupe d'Information et de Soutien des Immigrés
	GRETA	Groupement d'établissement publics locaux d'enseignement
H	HLM	Habitation à Loyer Modéré
	HUDA	Hébergement d'Urgence pour Demandeurs d'Asile
M	MFR	Maison Françaises Rurales
	MOUS	Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale
O	OQTF	Obligation de Quitter le Territoire Français
P	PASS	Permanence d'Accès aux Soins et à la Santé
	PDALPD	Plan Départemental d'Action au Logement pour les Personnes Défavorisées
R	RESF	Réseau Éducation Sans Frontières
S	SIAO	Service Intégré d'Accueil et d'Orientation
	SOLID'R	Solutions Durables pour l'Insertion des Réfugiés en milieu rural
	SPADA	Structure de Premier Accueil des Demandeurs d'Asile



Sur la même thématique, consulter également :



L'objectif de ce guide est d'apporter une meilleure **compréhension** des **conditions d'accueil** des populations **exilées en milieu rural** et d'outiller les personnes souhaitant les **accompagner** dans leur **parcours d'intégration**.

- CHAPITRE 1** PRESENTATION ET CONTEXTE DU GUIDE
- CHAPITRE 2** LA DEMANDE D'ASILE, UN PARCOURS DU COMBATTANT
- CHAPITRE 3** LES TERRITOIRES RURAUX : QUELS ENJEUX POUR UN ANCRAGE TERRITORIAL DES PERSONNES EXILEES ?
- CHAPITRE 4** QUELQUES OUTILS METHODOLOGIQUES POUR FACILITER L'ACCUEIL ET L'INTEGRATION
- CHAPITRE 5** JE SUIS ELU, COMMENT AGIR POUR ACCUEILLIR ?
- CHAPITRE 6** QUEL FINANCEMENT POUR UN PROJET D'INTEGRATION DES PERSONNES EXILEES ?



La Fédération Régionale des CIVAM d'Occitanie est une fédération associative d'éducation populaire qui accompagne depuis près de 40 ans des projets collectifs en faveur d'une agriculture et d'une alimentation durables. La fédération régionale regroupe une vingtaine de fédérations départementales et groupes locaux d'agriculteurs et de ruraux d'Occitanie qui, par l'information, l'échange et la dynamique collective, innovent sur les territoires.

© FRCIVAM Occitanie, sept 2023.

Rédaction : N.Guilbert, E.Deweirdt, F.Arnoult, C.Bigand / Relecture : A.Terrieux, R.Lebeau.

Graphisme : C.Thibaut.

FRCIVAM OCCITANIE

Tel : 04.67.06.23.40 - contact@civam-occitanie.fr

Maison des agriculteurs bat B Mas de Saporta,
CS 50023, 34875 Lattes Cedex

Financé
par



PLAN
D'INVESTISSEMENT
DANS LES COMPÉTENCES

Opéré par



BANQUE des
TERRITOIRES
GROUPE CAISSE DES DÉPÔTS

